

Séance du 14 novembre à 19 heures

Le quatorze novembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Lamagdelaine, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercurès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme MARTY), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à M. DELPECH), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), Mme BOYER Noëlle (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à M. TULET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard - procuration donnée à M. VASSOUZE-FAURE).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191114-18_14_11_2019-DE
Reçu le 18/11/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Programme voirie 2019 – Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière pour
l'aménagement de la rue Johnny-Winter à Cahors

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 14 novembre 2019

Rapporteur : Jean Paul DUJOL

Voirie

Objet : Programme voirie 2019 – Délégation de maîtrise d’ouvrage et participation financière pour l’aménagement de la rue Johnny-Winter à Cahors

Mesdames, Messieurs,

La commune de Cahors, membre du Grand Cahors, a engagé un programme d’embellissement et de piétonisation des espaces publics de la place Bessières (Réfection des revêtements et de l’éclairage public).

Ce programme de travaux intègre la réfection du revêtement de la rue Johnny-Winter, reconnue d’intérêt communautaire, en enrobés bitumineux conformément aux critères retenus dans la définition de l’intérêt communautaire de la compétence statutaire optionnelle « voirie ».

La Communauté d’agglomération du Grand Cahors a inscrit dans son programme d’investissement de voirie 2019 la réfection des revêtements de la chaussée et des trottoirs de la rue Johnny-Winter à Cahors selon des techniques d’enrobés bitumineux identiques à l’existant.

L’objectif de cette programmation est de permettre la réfection totale des espaces publics autour de la place Bessières.

La commune finance donc les travaux de construction d’aménagements neufs de la place Bessières et les plus-values pour les aménagements esthétiques de la rue Johnny-Winter.

Par ailleurs, cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux.

Pour cette opération à caractère urbain et esthétique, la maîtrise d’ouvrage doit être déléguée à la ville de Cahors par notre groupement à la commune de Cahors pour une gestion globale des travaux (voirie, trottoirs, esplanade, éclairage public, signalisation, mobilier).

Au titre de sa compétence voirie et comme intégré au plan de financement de l’opération de réaménagement de la place Bessières, le Grand Cahors participera à hauteur de 100 000 € TTC sur le budget principal aux travaux de requalification de la rue Winter.

Les travaux seront réalisés en une tranche et sur deux exercices budgétaires. Cette tranche de travaux sera étudiée pour être compatible avec l'enveloppe allouée par chacune des deux collectivités.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De déléguer la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors à la commune de Cahors pour les travaux d'aménagement de la rue Johnny-Winter ;
- b- D'autoriser la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de la participation financière du Grand Cahors aux travaux de réfection de chaussée de la voirie d'intérêt communautaire, ci-annexée ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- d- De préciser que le montant de la participation du Grand Cahors selon les modalités du plan de financement susvisé, est inscrit sur l'opération 223 du budget 2019, au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE